



comité NPA
du pays malouin:
npasainmalo@gmail.com

Rouge Émeraude

Bulletin du Comité du Pays Malouin du Nouveau Parti Anticapitaliste

N°33
octobre 2017

Malgré les tergiversations syndicales, il n'y a pas d'autres solutions que d'unir et amplifier les mobilisations pour mettre en échec les attaques de Macron

La journée de mobilisation du 19 octobre initiée par la CGT et soutenue par Solidaires et des structures CFE-CGC, FO ou CFDT, a marqué un net recul par rapport aux journées de grèves et de manifestations précédentes. À Paris et dans tout le pays, quelques dizaines de milliers de manifestantEs ont défilé, soit en moyenne deux fois moins de participantEs que lors de la journée du 21 septembre dernier. **Il est temps d'en finir avec le « chacun sa journée », « chacun sa branche ».**

En finir avec la mascarade du « dialogue social »

Certes, le gouvernement affiche une sérénité peut-être un peu imprudente en claironnant que la réforme du Code du travail, est bouclée depuis la publication des ordonnances. Certes, il « passe la 2ème couche » en engageant ses attaques sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage.

Mais **l'attitude des directions syndicales ne facilite pas l'élargissement de la mobilisation...** Du côté de FO et de la CFDT, malgré les manifestations de mécontentement en interne, Mailly et Berger acceptent complètement les dispositions rétrogrades tentant de se dédouaner en disant que, grâce à leur pugnacité dans les batailles de couloirs de l'été, ils ont limité les dégâts, voire obtenu quelques avancées. Mais surtout, toutes les confédérations, y compris la CGT, ont une nouvelle fois accepté cette logique du dialogue social en participant à de nouvelles rencontres avec Macron et en s'inscrivant

dans le nouveau parcours de discussion sur la formation et l'assurance chômage.

La réunion unitaire du 24 octobre a sauvé les meubles en débouchant sur la perspective d'une nouvelle journée le **16 novembre** qui devrait associer CGT, Solidaires, UNEF et FO...

Donnons-nous les moyens...

Pourtant, dans de nombreux secteurs, des résistances se manifestent. Les manifestations du 10 octobre dans la fonction publique en sont une illustration. Dans la santé, chez General Electric, GM&S, dans la restauration, les transports urbains, les intérimaires de PSA et dans bien d'autres entreprises du privé, les salariéEs résistent. Dès que les chauffeurs routiers, les salariéEs des ports et docks ont monté le ton et sont entrés en action, le gouvernement a lâché le maintien du principe de faveur au niveau de la convention collective. Ceci montre que **la mobilisation peut payer.** À condition d'arrêter avec le « chacun sa journée », « chacun sa branche ».

Comme, manifestement, le « touTEs ensemble » paraît compliqué au niveau national, faisons que dans les villes, dans les régions, dans les branches où unité rime avec volonté de lutter, des initiatives soient discutées, prises pour construire dans la durée une mobilisation capable de mettre un coup d'arrêt à la politique de régression sociale de ce gouvernement.

Loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme: MACRON RETABLI LA LOI DES SUSPECTS

L'Assemblée nationale a adopté le 3 octobre dernier le projet de loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, qui vise notamment à prendre le relais de l'état d'urgence à partir du 1er novembre.

Tandis que des députés de droite — dont le député de notre circonscription —, ont voté contre ce projet le jugeant insuffisamment répressif (!), plusieurs dizaines de députés (PCF, FI...) ont pris conscience de son caractère gravement liberticide et se sont à juste titre prononcés contre. Car, avec l'intégration dans le droit commun des principales dispositions dérogatoires aux droits et libertés essentiels qui caractérisent l'état d'urgence, l'exception est devenue la règle. Désormais, l'État, autrement dit ses préfets, son administration, sa police, pourra n'importe quand, n'importe où et contre n'importe qui, en prétextant du terrorisme, mettre en cause notre **liberté de circulation, la liberté de culte, notre droit à l'inviolabilité du domicile, notre droit à l'égalité devant la loi.** Et le faire sans avoir à s'en justifier ou à en répondre devant un

juge indépendant, dont la décision pourrait l'entraver ou le sanctionner. C'est donc du rétablissement de la trop fameuse **loi des suspects**, (17 septembre 1793) de sinistre mémoire, qu'il s'agit... Étaient en effet alors réputés suspects ceux « *qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté...* ».

Ainsi que nous l'avions fait (avec d'autres) en décembre 2015, nous considérons qu'on ne peut rester inertes face à une telle régression de l'état de droit, atteinte qui a d'ailleurs été relevée sévèrement par les rapporteur-ses spéciaux des Nations-Unies sur la protection des droits de l'homme.

Même si le gouvernement a utilisé la procédure accélérée pour mettre au point le texte définitif, il n'est jamais trop tard pour se mobiliser pour la défense des libertés fondamentales.

Qui se sent morveux, se mouche...

Le maire de Saint-Malo n'a pas accepté d'être mis en cause par l'association Osons à propos de la 31ème modification du PLU (plan local d'urbanisme). Il a décidé de porter plainte en diffamation contre l'association et son co-président Alain GUILLARD.

Rappelons cette modification du document d'urbanisme détermine des espaces inconstructibles ou des zones constructibles en faible hauteur à proximité de la propriété personnelle du maire. Ceci, alors même que partout ailleurs, le même maire se veut être le chantre de la densification urbaine, aussi bien en surface qu'en hauteur...

Comment interpréter l'engagement de cette procédure judiciaire contre un militant et une association locale. Crispation autoritaire ? Incapacité à admettre la critique ou à être placé devant ses contradictions ? Tentative d'intimidation de tous ceux qui tenteraient de s'opposer à cette politique d'urbanisme qui fait le bonheur des promoteurs et des entrepreneurs, lesquels ont poussé et mis en piste la candidature Renoult en 2014. Chacun aura sans doute son analyse. Toujours est-il que cet épisode est signifiant de l'affaiblissement de l'esprit démocratique dans la cité.

Raison de plus pour renouveler notre soutien actif à Osons et à son président qui depuis 2014 font souffler un air vivifiant sur la ville.



Soutenons la lutte démocratique du peuple catalan

Une révolution démocratique a débuté dans le sud-ouest de l'Europe.

La journée du 1er octobre en Catalogne a été la plus grande mobilisation de désobéissance civile et institutionnelle non-violente qu'ont connue la Catalogne, l'Etat espagnol et l'Europe au cours de son histoire contemporaine. En dépit de l'extraordinaire déploiement répressif des forces policières et de la Guardia civil par l'Etat espagnol, 2.262.424 personnes sont parvenues à exercer leur droit de vote. Elles ont exprimé de manière pacifique et festive par **2.020.144 OUI**, leur volonté de se diriger vers **une république catalane** et en direction de l'ouverture d'un **processus constituant participatif**.

Le mardi 3 octobre, la grève générale a été la plus importante mobilisation depuis la fin des années 1980. La grève soutenue par un lock-out du Govern [le gouvernement catalan] et des petites entreprises a reçu l'appui des CCOO et de l'UGT [les deux principales centrales syndicales ibériques] et a donné une véritable **dimension sociale et populaire au mouvement en faveur de la république et de l'indépendance catalane**.

Depuis, le pouvoir de Madrid et ses supporters européens ont fait flèche de tous bois pour faire pression et enfermer l'exécutif régional sur le terrain institutionnel (...), tout en faisant donner tout ce que l'Etat espagnol compte de forces centralistes, des socialistes du PSOE aux

BREVES DE PONTONS

NOUS AVONS UN DEPUTE FORMIDABLE

Depuis sa réélection en juin dernier, le député LURTON peut se targuer d'un bilan remarquablement limpide dans son incohérence. Qu'on en juge par ses votes sur quelques sujets majeurs:

Sur la déclaration de politique générale du gouvernement Philippe: **Lurton s'absent**.

Sur le projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique: **Lurton s'absent**.

Sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (première lecture): **Lurton vote contre** trouvant comme de nombreux députés LR que les mesures liberticides que ce texte contient, ne sont pas assez sévères !

Sur le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social (texte de la commission mixte paritaire): **Lurton vote pour** se rendant ainsi complice de la casse du code du travail.

Mais à la réflexion, le positionnement de notre député n'est pas si incohérent que cela: **sur chaque texte important, Lurton vote réactionnaire !**

OU EN EST LE MOUVEMENT SOCIAL LOCAL ?

« *Nous partîmes 600, mais avec leurs conneries nous finîmes une trentaine devant la sous-préfecture !* »

Voilà ce qu'on aurait pu dire de manière un peu provocatrice après la **manifestation du 21 septembre** à Saint-Malo. En effet, s'il y avait effectivement du monde, notamment parce que près de 300 jeunes étaient venus renforcer les groupes de salariés et de retraités, l'audience à la sous-préfecture (pourquoi faire ?) a eu pour conséquence de scotcher la manif pendant une bonne demie heure dans cet endroit peu visible. Moyennant quoi, devant cet immobilisme, une grande partie des jeunes a quitté vers 12h et les groupes de salariés et retraités se sont effilochés peu à peu.

Fort heureusement, l'intersyndicale a tiré les leçons de cet erreur et a modifié en conséquence les objectifs et le parcours de la **manif du 10 octobre**. De ce fait, malgré une assistance un peu plus faible, celle-ci a été plus dynamique et les prises de paroles syndicales dans la cour de l'hôtel de ville ont été bien plus convaincantes et suivies. Idée à reprendre.

On ne peut en dire autant de la journée du 19 octobre qui constitue un recul. Le mouvement est donc fragile et il importe de le renforcer. Nous suggérons :

- d'organiser entre les journées nationales de mobilisation des points de rencontre et d'information et des débats ouverts à tou-tes (jeunes, sans-emplois, salariés, retraités...).
- de dynamiser les cortèges avec des mots d'ordre offensifs...

contempteurs du franquisme, en passant par le monarque ...jusqu'à déclencher le processus de suspension de l'autonomie de la région et la dissolution de son gouvernement

Devant cette **provocation majeure et ce déni démocratique, l'assemblée de Catalogne ne pouvait que proclamer la république et l'indépendance** le 27 octobre.

Une nouvelle phase s'ouvre dans cette partie de bras de fer: le pouvoir central va continuer à faire monter en puissance les provocations fascistes, les sanctions judiciaires et la répression, comme en attestent la dissolution de l'assemblée régionale, les destitutions de fonctionnaires, les arrestations de responsables politiques....jusqu'à convoquer de nouvelles élections le 21 décembre, alors

Corée : Bruit de bottes dans le Pacifique

La guerre de Corée (1950-1953) n'a jamais été sol-dée. La plaie s'est aujourd'hui ravivée avec des implications profondes pour toute la région. Le bras de fer entre Washington et Pyongyang rend la situation instable et l'avenir aléatoire.

Il aurait suffi, pour faire baisser les tensions dans la péninsule, que les États-Unis suspendent les grandes manœuvres militaires engagées avec la Corée du Sud contre la Corée du Nord, ou que Pyongyang réponde favorablement aux offres de dialogue du nouveau président sud-coréen Moon Jae-In après sa récente élection.

Ce que veut Kim Jong-Un

Le dictateur nord-Coréen veut **assurer la survie du régime** face à un environnement international très hostile et veut forcer pour cela la signature par les USA d'un traité de paix en bonne et due forme – qui n'a jamais été signé après l'armistice de 1953 – et qui **reconnaisse la Corée du Nord comme un État nucléaire**. Vu le sort infligé à l'Irak de Saddam Hussein ou à la Libye de Khadafi, Kim est convaincu que la possession d'un tel arsenal est, à terme, **une garantie indispensable d'indépendance**, sachant que la « protection » chinoise s'avère, à l'avenir, aléatoire.

Kim Jong-Un a radicalement modifié la politique menée avant lui par son père et son grand-père autour de deux axes : d'une part, en accélérant brutalement le programme nucléaire (augmentation de la portée des engins balistiques, miniaturisation et multiplication des ogives, recherches sur la bombe à hydrogène...) et, d'autre part, en permettant la libéralisation partielle d'une économie de marché afin de stabiliser la situation sociale interne qui reste très fragile.

Sa politique est rationnelle, mais elle a des conséquences très graves : relance de la course aux armements dans la région, montée du militarisme (au Japon en particulier), coup d'arrêt porté à l'ouverture initiée en Corée du Sud après le renversement de la droite revancharde. Kim Jong-Un ne veut négocier qu'avec les États-Unis et traite en quantité négligeable le président Moon Jae-In. Dans ces conditions, ce dernier se croit aujourd'hui forcé d'accepter le déploiement de nouvelles batte-

ries de missiles antimissiles Thaad, ce qu'il refusait au lendemain de son élection, et le renforcement de la présence militaire US dans son pays.

Ce que veut Donald Trump

Le président étatsunien a de son côté les mêmes souhaits que l'establishment démocrate comme républicain : **ne pas reconnaître la Corée du Nord** ; une orientation mise en œuvre tant par George Bush junior que par Barack Obama. L'état légal de guerre (de non-paix) dans la péninsule permet de maintenir les bases militaires US en Corée du Sud. Aux yeux de Washington, cet enjeu stratégique est particulièrement important alors qu'en mer de Chine du Sud, l'hégémonie chinoise se renforce. L'hégémonie US doit d'autant plus s'affirmer avec force dans le Pacifique Nord.

Trump et l'état-major veulent aussi **obtenir une augmentation considérable du budget militaire**, ce qui est loin d'être acquis – un « climat de guerre » est un argument de poids dans les négociations au Congrès. Trump veut encore **faire pression sur Pékin** : la puissance établie (les États-Unis) ne voit pas d'un bon œil le déploiement de la jeune puissance montante (la Chine). Il souhaite encore faire oublier la situation désastreuse qui est la sienne sur le plan interne (scandales, impopularité croissante...). De plus, c'est un macho invétéré qui peut vouloir un jour donner consistance à sa rhétorique vengeresse et à ses annonces apocalyptiques. Le tout constitue un **cocktail redoutable** qui inquiète jusqu'à ses alliés internationaux les plus proches.

Autre facteur potentiel d'instabilité, l'évolution de la situation en Corée du Nord. Jusqu'à maintenant, les sanctions économiques internationales n'ont pas atteint leurs objectifs. Le régime a des moyens de les contourner (mais à un coût financier notable) et il peut compter sur le nationalisme de la population qui n'a pas oublié à quel point le pays a été littéralement réduit en poussière par les bombardements US dans les années 1950. Le régime peut-il néanmoins se fissurer demain, malgré les purges, et avec quelles conséquences ?

Toute confrontation militaire dans cette partie du monde, même « accidentelle », peut devenir nucléaire.

Pierre Rousset (NPA)

qu'une bonne partie des dirigeants catalans risquent d'être en prison !

Pour notre part, nous sommes clairement **du côté du mouvement de masse pour république et l'indépendance de la Catalogne**, non que nous soyons dupes des objectifs de la bourgeoisie catalane, mais parce que nous sommes des inconditionnels du **droit des peuples à disposer d'eux mêmes** et que nous pensons que **des républiques et des processus constituants sont une alternative stratégique pour les classes populaires**.

Le **NPA** prendra des initiatives pour populariser et organiser la solidarité avec le peuple catalan.

Les forces en présence en Catalogne

Au sein des forces politiques catalanes, on peut distinguer trois types de positionnement :

les « indépendantistes », les organisations conservatrices qui sont pour le maintien de la Constitution de 1978 *stricto sensu*, et celles qui défendent un état plurinational.

Dans le camp de l'indépendance, le rôle des organisations de la société civile – Assemblée nationale de Catalogne (ANC), Òmnium cultural, et Procés Constituent a Catalunya – est déterminant. Elles regroupent chacune plusieurs dizaines de milliers de membres, l'ANC comptant même 500 assemblées territoriales en Catalogne. De son côté, l'association des communes pour l'indépendance représente 80,6 % des municipalités catalanes. 96% d'entre elles s'étaient prononcées en faveur du référendum « *pour le droit à décider* » en octobre 2014.

Au niveau politique, la coalition « Junts pel Si » (Ensemble pour le Oui), créée avant l'élection régionale de septembre 2015, regroupe la PDeCat (ex-Convergència, droite libérale), la Gauche républicaine de Catalogne (parti républicain de centre-gauche créé en 1931) et des indépendants (de l'ANC notamment). Ainsi que la **CUP, organisation municipaliste, anticapitaliste et indépendantiste**, créée en 1986.

Parmi les **défenseurs de la constitution de 1978**, on trouve des partis nationaux : le Parti populaire (PP – con-

servateur et néolibéral), créé en 1989 et issu de l'Alliance populaire constituée par d'anciens franquistes en 1976 ; Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) ; Ciudadanos (parti créé en 2006 et issu de l'association Ciutadans de Catalogne, opposée au catalanisme). De tradition centraliste, ces organisations sont opposées à toutes velléités d'indépendance et, avec des nuances, à toute modification du statut d'autonomie.

Enfin, d'autres formations sont pour un **caractère plurinational ou fédéral** de l'État espagnol et une consultation d'autodétermination négociée. Il s'agit, d'une part, des **anciennes organisations de gauche issues du mouvement communiste et de l'écologie politique** – Initiative pour la Catalogne / Les Verts (ICV), Gauche unie et alternative (EUIA) – et, d'autre part, des **nouvelles formations issues du mouvement des indignés** – **Podem** (variante locale de Podemos), Catalogne en commun (formation d'Ada Colau, maire de Barcelone), et Equo (parti écologiste créé en 2011).

Ces formations se sont présentées ensemble sous l'étiquette de « Catalogne, Oui c'est possible » (CQSP) lors des élections au parlement de Catalogne de 2015. Mais s'agissant de la question nationale et indépendantiste, ce n'est pas un bloc homogène. Il existe des divergences dans chaque formation, notamment au sein de Podemos : Podem s'est positionné pour le référendum, quand Podemos et ses principaux dirigeants y sont fermement opposés.

Premier bilan des attaques passées, présentes et futures de Macron.

Baisses de budgets

- Baisse de 7.5 millions d'euros du budget alloué au droit des femmes.
- Baisse de 75 millions d'euros du budget de l'éducation nationale.
- Baisse de 331 millions d'euros du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Baisse de 136 millions d'euros du budget du ministère des sports.
- Baisse de 1.5 milliards d'euros du budget du ministère du travail.

Baisse de 5 milliards d'€ du budget de la sécu sociale.

Baisses de prestations sociales :

- Baisse de 5€ par mois des aides au logement pour tous les bénéficiaires.
- Projet de baisser de 50 à 60€ les APL pour les personnes en habitation à loyer modéré en échange d'une baisse de loyer équivalente. Cette baisse aura pour effet d'assécher les ressources des bailleurs sociaux qui en ont pourtant besoin pour construire et rénover les logements sociaux.

Attaques contre les fonctionnaires :

- Projet de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires.
- Gel de la valeur du point indiciaire, donc des rémunérations.
- Rétablissement d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie.

Suppression de 149.000 contrats aidés, majoritairement dans le secteur associatif et dans les collectivités.

Attaques contre les salarié.e.s et futur.e.s salarié.e.s du privé :

Contre les salarié.e.s et futur.e.s salarié.e.s du privé, le gouvernement a fait passer par ordonnances la réforme du code du travail prévoyant :

- L'inversion de la hiérarchie des normes (primauté de l'accord d'entreprise sur la loi et sur l'accord de branche, même s'il est défavorable aux salarié.e.s).
- L'extension du CDI de projet, aussi appelé CDI de chantier (contrat permettant à un employeur de licencier sans motif ni indemnités un.e salarié.e à l'issue d'un projet).
- La possibilité pour une multinationale de déclencher un plan de licenciement dans un pays où une de ses filiales est en difficulté même si la maison mère se porte bien.
- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (un mois de salaire par année d'ancienneté avec un maximum de 20 mois).
- La création d'une instance unique, le comité social et économique (CSE) remplaçant les trois instances représentatives du personnel qu'étaient les délégués du personnel, le comité d'entreprise (CE) et le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Avec une instance unique, les prérogatives du CHSCT, censé défendre les conditions de travail des salarié.e.s seront fortement réduites.
- La possibilité de déroger par accord de branche au nombre maximum de CDD consécutifs et au montant de la prime de précarité. Les motifs de recours au CDD pourront également être déterminés au niveau de la branche et ne sont donc plus garantis par le code du travail.
- La réduction à un an du délai accordé aux salarié.e.s pour saisir le conseil des prud'hommes pour contester la légalité d'un licenciement.
- La suppression de l'obligation légale de motiver une lettre de licenciement.
- La possibilité de signer des accords dérogatoires sans les syndicats.
- La création d'un système de rupture conventionnelle collective consistant en l'élaboration de plans de départ volontaire par accord collectif privant les salarié.e.s des avantages associés aux actuels plans de départ volontaire comme le contrat de sécurisation professionnelle ou les mesures de reclassement.

Attaques contre tout le monde :

Entrée des dispositions de l'état d'urgence dans le droit commun. Concrètement, ça signifie qu'un.e préfet.e pourra assigner à résidence et ordon-

ner une perquisition administrative sans avoir à consulter un.e juge judiciaire, et ce même hors état d'urgence. Actuellement, le/la préfet.e peut ordonner des perquisitions administratives et assigner à résidence des individus uniquement en période d'état d'urgence.

Attaques contre les étudiant.e.s et lycéen.ne.s :

Pour l'enseignement supérieur, le gouvernement prévoit de donner l'autonomie financière aux facs, c'est-à-dire qu'elles devront s'auto-financer, impliquant une sélection à l'entrée, une potentielle privatisation et une augmentation des frais d'inscription.

Ces mesures concernent les étudiant.e.s mais aussi les lycéen.ne.s qui souhaitent intégrer la fac. Il est possible également que le gouvernement ferme la porte de l'université aux lycéen.ne.s titulaires d'un bac technologique.

Attaques contre les retraité.e.s :

Contre les retraité.e.s, Macron a prévu dans le budget 2018 d'augmenter de 20% la CSG, faisant perdre entre 25€ et 50€ par mois à des millions de personnes âgées touchant une retraite se situant entre 1200 et 2500€.

Attaques contre les chômeur.s/es :

Le projet de réforme de l'assurance chômage n'a pas encore été présenté. Néanmoins, un certain nombre de mesures sont déjà dans les tuyaux ou faisaient partie du programme présidentiel de Macron :

- La suspension des allocations après deux offres d'emploi refusées.
- Le passage de 50 à 55 ans puis de 55 ans à 59 ans de l'âge à partir duquel la durée maximum de versement des allocations est de trois ans.
- Le décompte des droits en fonction du nombre de jours réellement travaillés et non en fonction de la durée du contrat de travail.

Réformes ne constituant pas en elles-mêmes des attaques mais pouvant potentiellement impliquer des attaques dans le futur :

En parallèle, le gouvernement prévoit de fortes baisses d'impôts et cotisations pour les plus riches.

Ainsi, la réforme de l'impôt sur la fortune fera économiser 4 milliards d'euros aux 1% les plus riches. Le CICE sera, quant à lui, transformé en baisses de charges.

Ces économies pour les grandes entreprises et grandes fortunes impliqueront très probablement des baisses de budget dans des secteurs clés. La baisse continue des cotisations sociales depuis des années finira à un moment ou à un autre par démanteler la sécurité sociale à propos de laquelle une réforme est d'ores et déjà programmée pour l'année prochaine, faisant craindre la perte potentielle d'un des plus grands acquis sociaux du 20ème siècle.

De même, l'exonération de la taxe d'habitation fera perdre 10 milliards d'euros aux collectivités qui vont donc devoir faire des économies avec très probablement comme conséquences un rétrécissement du champ d'action et une baisse de qualité des services publics et des moyens d'action des associations culturelles, sportives, d'entraide... _____

Lisez la presse du NPA

L'HEBDOMADAIRE

LE MENSUEL



SUIVEZ L'ACTUALITÉ POLITIQUE SUR LE SITE INTERNET LOCAL DU
NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE
<http://www.anticapitaliste-35.org>
et <http://www.facebook.com/NpaSaintMalo>